



*La pauvreté entraîne l'ignorance,  
le savoir la vaincra*

**Nouvelles  
de la Fondation Leïla Fodil  
Novembre 2021  
N° 54**

**Editorial**

Chers amis,

Pendant cette année scolaire 2020-2021 les études de nos élèves à Ségou se sont bien déroulées. Il a fallu beaucoup de courage aux directeurs et aux enseignants. Notre correspondant Abdoulaye Keita n'a pas ménagé sa peine pour les suivre et les encourager.

**Les résultats sont là !**

Les enfants du jardin d'enfants passés au premier cycle ont les meilleures notes de leurs classes.

70 % de nos élèves ont réussi l'examen du DEF (Diplôme d'études fondamental). C'est équivalent à la moyenne nationale et beaucoup mieux que la moyenne des écoles publiques de Ségou à 53 %.

Les ouvriers sortant du CPTS ont tous du travail. Certains se sont groupés, d'autres travaillent en isolés.

Les succès individuels sont également le signe de cette dynamique positive :

- Nicolas, non-voyant, vient de réussir le bac cette année !
- Aminata que la Fondation aide et parraine depuis l'âge de 5 ans est maintenant infirmière. Elle prodigue des soins à domicile grâce au petit équipement fourni par la Fondation.

Au centre de santé de Sékoro il y a eu 79 naissances et le centre peut subvenir à ses dépenses d'entretien.

Alors, réjouissez-vous ! Grâce à nos correspondants sur place, la Fondation assure depuis 25 ans une aide efficace à des enfants très défavorisés de Ségou. **C'est grâce à votre soutien financier.**

**Jean Bernard Joly, Président**

## Les Anges : parrainez des enfants en maternelle à Ségou



L'accueil préscolaire, donné par l'école maternelle chez nous en France, est un stade fondamental de l'éducation, car il stimule le développement des capacités sensorielles, intellectuelles, affectives et sociales de l'enfant. La maternelle leur apporte des bases d'apprentissage déterminantes lors du passage à l'école primaire et prévient l'apparition de difficultés.

Au Mali, ce secteur a été très faiblement développé jusqu'au début des années 2000. Or les pratiques coutumières ne favorisent pas l'éveil des jeunes enfants. Portés sur le dos longtemps, ils sont certes protégés, mais ne voient que le dos de la maman ou de la sœur. Plus tard, ils sont livrés à eux-mêmes dans la cour de la concession, jouant avec des objets fabriqués en fils de fer, en carton ou en papier. Les familles pauvres n'ont pas accès à ces jeux éducatifs, si fréquents dans les pays d'Europe : mettre un cylindre dans un rond et une pyramide dans un triangle ...

Lors de l'entrée en primaire, il manque aux enfants et surtout aux enfants pauvres la connaissance du haut et du bas, de la droite et de

la gauche, du dedans et du dehors, du temps, bases de la géométrie et de la physique. Aux enfants pauvres il manque aussi la pratique de la langue française, alors que l'enseignement en primaire est dispensé en français.



À Ségou il s'est créé des « jardins d'enfants », mais ce ne sont le plus souvent que des garderies payantes et sans dimension pédagogique.

Courant 2009, la famille de Rokia Keita, avec l'association familiale française NIETAA (l'avance en langue Bamanan), a créé **une véritable école maternelle dans le quartier défavorisé de Darsalam**. Nous avons pu visiter en 2015 le si joliment dénommé *Jardin des Anges*. Édifié sur un vaste terrain aménagé pour les enfants, l'ensemble se compose d'un bâtiment abritant trois classes, un bureau, une réserve, des sanitaires et un logement pour le gardien.

Au vu de la qualité de l'enseignement prodigué, la Fondation Leila Fodil y a placé des enfants dont les familles ne pouvaient pas payer la scolarité.

Comblent les lacunes des enfants défavorisés durant les 3 années d'école maternelle et leur donner les mêmes bases que les enfants de familles aisées est spectaculaire. Ils ont soif d'apprendre : **dès la première année en primaire, nos élèves sont parmi les meilleurs de leur classe**. Quelle fierté pour des parents analphabètes !

Pour la Fondation, les résultats de cette expérience engagée depuis cinq ans avec des enfants issus de familles très pauvres confirment le bien-fondé de la démarche.

Cette année, le Jardin des Anges accueille 90 enfants, filles et garçons issus du quartier. La Fondation Leïla Fodil parraine dix d'entre eux. L'accueil, l'enseignement et l'animation du quotidien sont assurés par cinq monitrices, cinq demi-journées par semaine. Le programme, enseigné en français, couvre le langage, l'arithmétique, l'éducation civique, l'observation, des activités sensorielles, ainsi que l'apprentissage de contes et de chansons enfantines.



**Cette année, la Fondation ouvre les parrainages pour les maternelles.** Parrainer un enfant dès l'école maternelle, c'est lui assurer une bonne scolarisation future qui lui permettra d'être un adulte capable de prendre en charge lui-même sa destinée de mère ou de père, dans une famille qui aura franchi le seuil si redoutable de l'analphabétisme qui accompagne si souvent la misère.



## Aminata M., scolarisée avec l'aide de la Fondation, exerce son métier d'infirmière

Aminata M. a 25 ans. Elle est née dans une famille très pauvre du quartier Bananissabacoro de Ségou. Il n'y avait même pas de quoi manger chaque jour. **Elle est une des premières filles scolarisées et parrainées par la Fondation Leïla Fodil** à l'école Anita A de la Mission catholique. En 2001 sa grand-mère avait pleuré de joie de la savoir prise en charge.

Après neuf ans d'études, elle a obtenu le DEF (Diplôme d'études Fondamentales en juin 2011). Elle a suivi pendant trois ans des études de comptabilité au CETI. Mais il n'y avait pas de débouchés. Alors, la Fondation lui a proposé une formation d'infirmière à l'école Vicenta Maria. Elle a obtenu le diplôme de technicien de santé, équivalent à un diplôme d'aide-soignante.



Elle intervient bénévolement à l'hôpital Nianankoro Fomba de Ségou, payée à la tâche pour quelques interventions. Dans son quartier, elle effectue des soins payants pour les familles voisines. **La Fondation lui a depuis cet été acheté les petits outils élémentaires nécessaires.** Elle arrive ainsi à subvenir à ses besoins et à ceux de ses frères et sœurs.

## Nicolas K., non voyant, a réussi le bac !

Nicolas a fait partie de la première classe d'enfants aveugles à l'IRJAS, institut des jeunes aveugles créé par la Fondation Leïla Fodil à Ségou. Il y a suivi sa scolarité en primaire et au collège, puis est parti à Bamako pour le lycée de l'UMAV, l'union malienne des aveugles.

Nous sommes très heureux de vous annoncer que Nicolas K. a été reçu au baccalauréat.



Imaginez. Le père de Nicolas est sans emploi depuis la fermeture de l'usine textile de la COMATEX. Sa mère est au foyer. Trois de leurs six enfants sont nés aveugles et restaient dans la concession.

Lorsqu' Abdoulaye Keita notre correspondant est venu proposer la scolarisation de Nicolas et de sa grande sœur Rosalie, ça a été l'interrogation : que vont-t-ils vraiment apprendre ? Au moins, ils étaient scolarisés et la famille recevait une petite bourse de vie.

Voyez. Nicolas a le bac ! Quelle joie pour lui, pour sa famille, pour l'école des aveugles de Ségou et pour la Fondation Leïla Fodil !

Les anciens élèves du lycée spécialisé de l'UMAV ont aujourd'hui souvent un emploi dans la fonction publique. Nicolas, lui, ne souhaite pas s'arrêter là et **voudrait faire des études de Sciences sociales et politiques à l'Université de Bamako afin d'intégrer l'Ecole Nationale d'Administration**. Ce n'est pas un parcours anodin pour une personne malvoyante au Mali. Ces études supplémentaires lui permettront de mieux construire son avenir, que l'on imagine déjà brillant.

L'Université, le transport l'alimentation et le logement de Nicolas coûteront de l'argent. La Fondation Leïla Fodil a décidé de l'aider.

À Ségou, l'IRJAS (Institut Régional des Jeunes Aveugles de Ségou) a été créée par la Fondation Leïla Fodil il y a plus de 10 ans maintenant. Cette année 20 élèves aveugles y suivent une scolarité normale jusqu'au lycée. La Fondation pourvoit à leur repas de midi et au transport depuis leur domicile. 5 autres jeunes sont au lycée.

**Nous sommes fiers de vous annoncer que depuis cette rentrée, les jeunes aveugles n'ont plus besoin de partir à Bamako pour le lycée**, comme ont dû le faire Nicolas et ses condisciples. Ils sont maintenant accueillis dans des classes normales au lycée Cabral sous la supervision de Chaka Diarra, professeur à l'IRJAS.

Les jeunes suivent la même scolarité que leurs camarades bien-voyants, qui les ont accueillis avec affection et les aident de toutes les manières possibles. C'est un grand progrès dans la scolarité des jeunes aveugles de Ségou et un soulagement pour leurs familles.

A Bamako il reste deux élèves qui redoublent leur terminale, dont la sœur de Nicolas. La Fondation continue de les suivre.

Vous trouverez en dernière page les informations sur les différentes manières de nous faire parvenir vos dons.

## Soutenez nos actions au MALI

- **En ligne sur le site de la Fondation : [fondationleilafodil.org](http://fondationleilafodil.org)**  
(les dons en ligne sont gérés par notre partenaire « L'Inscription »)
- Par chèque : Fondation Leïla Fodil, 325 route de Royan, 16730 Fléac
- Par virement au compte de la Fondation :  
IBAN FR76 3000 3000 9000 0372 6272 805    BIC SOGEFRPP

### Faites un don non affecté ou parrainez un enfant au MALI

Enfant en maternelle :	187 € par an	pendant 3 ans
Élève du primaire :	245 € par an	pendant 6 ans
Élève aveugle :	416 € par an	pendant 6 ans
Étudiant apprenti :	403 € par an	pendant 4 ans
Élève infirmière :	448 € par an	pendant 3 ans
Élève couturière :	265 € par an	pendant 3 ans

Ces frais comprennent : les frais de scolarité, la tenue scolaire, les fournitures de base, ainsi qu'une bourse de vie mensuelle.

### Un reçu fiscal vous sera envoyé pour chaque don.

66% de la somme que vous donnerez est déductible de l'IRPP dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

**Un don de 200 € vous coûtera seulement 68 €**

75% de ce que vous donnerez est déductible du montant de l'IFI.

**Un don de 1 000 € vous coûtera seulement 250 €.**

### Par une donation ou un legs ; Par un don de votre entreprise

Les donations et legs sont exempts de tous droits. Prenez contact directement avec le Président de la Fondation et avec votre notaire.

Depuis le 1er janvier 2019, votre entreprise a droit à une déduction forfaitaire de 10 000 €, et au-delà à une déduction de 66% dans la limite de 5 ‰ de son chiffre d'affaires.

*Envoyez-nous volontiers votre adresse électronique pour recevoir les nouvelles par courriel : [courrier@Fondationleilafodil.org](mailto:courrier@Fondationleilafodil.org)*